Nations Unies S/2004/649



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 août 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 13 août 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo pour la période du 1er au 30 mai 2004 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

04-46084 (F) 160804 170804

Annexe

Rapport mensuel sur les opérations de la Force de paix au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies

1. Pendant la période à l'examen (1er-30 mai 2004), 18 489 soldats de la Force de paix au Kosovo (KFOR), dont 3 357 originaires de pays non membres de l'OTAN, étaient sur le terrain.

2. L'état des contributions des pays partenaires et non membres de l'OTAN est demeuré inchangé.

Sécurité

3. La situation générale au Kosovo demeure relativement calme en dépit de l'existence d'une tension latente qui se poursuivra dans un avenir prévisible.

4. Le nombre d'actes de violence intra-ethnique et interethnique a été plus faible qu'en avril 2004 et continue de baisser depuis les émeutes qui ont secoué tout le Kosovo en mars 2004. Au total, sept actes de violence interethnique ont été signalés en mai 2004.

5. La menace contre la KFOR est demeurée relativement faible pendant tout le mois.

6. Le 12 mai 2004, un officier du service de police du Kosovo, Illir Llapatinca, a été tué à Bukos à la suite d'une querelle domestique à laquelle il était mêlé.

7. La KFOR poursuit ses opérations pour améliorer la sécurité sur le terrain, prévenir la violence ethnique, ou y réagir sans tarder, et intervenir pour protéger les sites appartenant au patrimoine.

Respect de l'Accord technique militaire par les Forces armées de Serbie-et-Monténégro et la police spéciale du Ministère des affaires intérieures

8. Aucune violation des dispositions de l'Accord technique militaire n'a été signalée en mai 2004.

Corps de protection du Kosovo

9. Le Corps de protection du Kosovo compte actuellement 2 991 membres actifs, y compris 131 issus des minorités, dont 31 Serbes. La liste des réservistes comprend notamment 1 728 membres, dont 22 issus des minorités. Ces statistiques révèlent l'existence d'un faible taux de membres issus des minorités au sein du Corps de protection du Kosovo. En mai 2004, on a procédé à des appels nominaux portant sur 25 unités du Corps. Le nombre d'individus en congé de maladie ou autre est à un taux acceptable de 18 %.

10. Le centre de formation et d'éducation du Corps de protection du Kosovo à Djakovica a été inauguré et a entamé ses activités par un stage organisé à l'intention de sous-officiers au début de mai 2004.

11. Le 18 mai 2004, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général a décidé de lever la suspension de 12 membres du Corps de protection du Kosovo et de les rétablir dans leurs droits et privilèges. Ces membres de haut rang du Corps avaient été suspendus en décembre 2003 en attendant que des enquêtes révèlent s'ils étaient

ou non mêlés à des activités criminelles. Aucune preuve formelle nécessitant que des poursuites pénales soient engagées contre eux n'a été établie.

Conclusion

12. En apparence, la situation globale au Kosovo continue de s'améliorer progressivement. Cela dit, la situation demeure instable. Les risques de violence interethnique et d'attaques contre la communauté internationale existent toujours. La KFOR continue à lutter contre la contrebande, notamment d'armes.